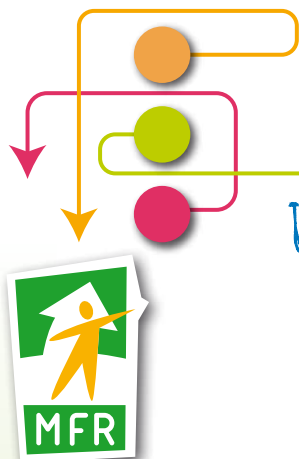


# CAP Petite Enfance - En 1 an par alternance

Ministère de l'Éducation Nationale



Une formation au service d'un territoire

Un partage de compétences :  
professionnels / formateurs / maîtres de stage

RÉUSSIR  
autrement

## OBJECTIFS

- Acquérir des compétences dans l'accueil et la garde des jeunes enfants
- Etre capable de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en contribuant à son développement, à son éducation et sa socialisation

- Assurer l'entretien et l'hygiène des lieux de vie de l'enfant
- Acquérir un diplôme de niveau V donnant la capacité à exercer auprès des enfants

## CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

- Formation alternée : **1 semaine de formation / 3 à 4 semaines en milieu professionnel**
- Sur un an : **13 semaines à la MFR (455 h) et de 20 à 23 semaines de stage (700 à 805 h)**
- Lieux de stage possibles** : structures multi-accueil, crèches, écoles maternelles, centres de loisirs sans hébergement, centres de vacances collectifs (support du rapport d'examen).

La recherche des lieux de stage incombe au futur stagiaire.

- Stages obligatoires** : à effectuer dans une ou plusieurs structures dans le champ professionnel de la petite enfance (0 à 6 ans). **Attention, 14 semaines minimum exigées dans la même structure.**

- Statut** : stagiaire non rémunéré (convention de stage)

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un diplôme de niveau V** type BEPA services aux personnes, BEP carrières sanitaires et sociales, CAPA services en milieu rural... ou **d'un diplôme de niveau IV** (Bac).

Permet une VAE des enseignements généraux.

- Financement** : CIF ou financement personnel.



Des stages pour acquérir  
une expérience professionnelle

## CONTENU DE LA FORMATION

### ► Enseignements techniques et savoirs professionnels : 312 heures

Sciences médico-sociales, biologie, nutrition/alimentation, techniques de soin, d'hygiène et de préventions liées à l'enfant, techniques de préparation et services des repas, techniques d'entretien des locaux, techniques d'animation.

### ► Prévention, santé et environnement : 39 heures

✓ Le droit du travail, contrats d'emploi, risques professionnels.

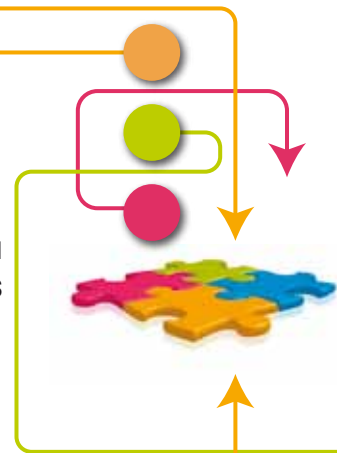
✓ Formation PSC1.

### ► Activités pluridisciplinaires à caractère professionnel : 104 heures

✓ Mise à disposition d'outils informatiques pour la réalisation du rapport d'examen.

✓ Utilisation et partage d'un vécu à la MFR : visites d'études / TP / interventions de professionnels.

✓ Préparation aux concours (ATSEM, Auxiliaires de puériculture).



## INSERTION PROFESSIONNELLE

► **En structures collectives** : animatrice (teur) ou aide auxiliaire en structures multi-accueil, crèches, agent d'animation en centre de loisirs, centres de vacances... ASEM/ATSEM en écoles maternelles privées et publiques.

► **En milieu familial** : Assistant(e) maternel(le) à son domicile sous réserve d'être agréé(e) ou au domicile des parents comme garde d'enfants.

**Le titulaire du CAP peut se présenter au concours de la fonction publique territoriale : ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), suivre une formation d'auxiliaire de puériculture après avoir satisfait aux épreuves du concours d'entrée en école.**

# RÉUSSIR autrement